



République Française

CONSEIL MUNICIPAL de SAINTE OUENNE
Procès-verbal de la séance ordinaire du 27 Mars 2024

Présent(e)s : AUDEBERT Romain, BERNABE Sarah, CAZAJOUS Cindy, COUSSOT Etienne, DIAS DA COSTA Aurélie, DURRANDE Quitterie, EVRARD Elisabeth, LEMAITRE Thierry, PESLIER Philippe, TRICARD Pierre

Absent(e)s excusé(e)s : BERQUIERE Benjamin, GEAY James, (pouvoir à LEMAITRE Thierry), HERJAN Mickaël.

Date de la convocation : 22 mars 2024

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation procès-verbal, séance du conseil municipal du 6 février 2024**
2. **Vote du Compte Administratif 2023 et du Compte de Gestion 2023**
3. **Vote des taux d'imposition 2024 : Taxe Foncier Bâti, Taxe Habitation, Taxe foncier Non Bâti et vote taxe d'habitation logement vacant**
4. **Vote du budget 2024**
5. **Ressources humaines**
 - **Point à date**
 - **Contrat CUI/PEC : recrutement agent technique polyvalent**
6. **Travaux :**
 - **Achat/vente de terrain**
 - **Eglise**
 - **Salle des Fêtes**
 - **Pont de la santé**
 - **Divers**
7. **Ecole : retours du conseil d'école**
8. **PLUI et consommation foncière**
9. **Questions diverses**
 - **Tour cycliste des deux Sèvres**
 - **Jeux Olympiques**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h15 et constate que le quorum est atteint. Membres présents : 10, 1 pouvoir. Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Elisabeth EVRARD est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1. Approbation procès-verbal, séance du conseil municipal du 6 février 2024

Aucune remarque n'étant portée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des présents.

2. Vote du Compte Administratif 2023 et du Compte de Gestion 2023

En préambule, le Maire présente une synthèse intégrant les marqueurs de l'année 2023 et un comparatif avec les exercices précédents :

• Les marqueurs de 2023

- **Ressources Humaines**
 - ✓ 5 agents ont été en arrêt de travail (60% des effectifs) et 2 en mi-temps thérapeutique
 - ✓ Des recrutements de plus en plus compliqués
 - ✓ Des contrats aidés CUI/PEC attribués au compte-goutte, difficiles à renouveler au-delà d'1 an et une prise en charge réduite (heures et finances)
- **Budget**
 - ✓ Un ratio d'endettement faible : l'encours de la dette représente 0,8 année de produits réels de fonctionnement
 - ✓ Un budget personnel en hausse de 16%



République Française

- ✓ Une inflation des produits alimentaires de 16%
- ✓ Une baisse très importante des dotations et ce depuis 10 ans :
 - En 2023 : - 71697,51 € soit 150 546 € vs 227 243 € en 2022
 - DGF : 88 140 € en 2019 vs 85 213 € en 2023
 - DSR : 47 086 € en 2019 vs 23 667 € en 2023
- En conséquence une année 2023 compliquée
- Des résultats 2023 à ajuster car des sommes seront à récupérer sur 2024 tels que les remboursements des contrats PEC
- Verrouiller les dépenses 2024
- Objectif ne pas puiser dans nos réserves. Elles sont importantes mais nécessaires au bon fonctionnement de la commune et à l'investissement.
- Le fonds de roulement au 31/12/2023 s'élève à 550 007 € soit l'équivalent d'une année de recettes de fonctionnement.

• Les actions menées depuis 2014 et les résultats des exercices précédents

Depuis 2014, la municipalité a œuvré pour un accroissement de l'actif de la commune par :

- De nouveaux équipements
 - ✓ Création trottoir et éclairage D12
 - ✓ Enfouissement électricité et téléphone D12
 - ✓ Eclairage public : chemin de la Dalle, Moindereau....
 - ✓ Citerne incendie
 - ✓ City Park
 - ✓ Informatique des écoles
 - ✓ Columbarium
 - ✓ Marquage piéton rue du Pontreau
 - ✓ Ralentisseurs rue du Pontreau
 - ✓ Tapis de sol parc enfants de la salle des jeunes
 - ✓ Imprimante couleur à l'école
 - ✓
- L'achat de matériels
 - ✓ Tondeuse autoportée et immatriculée
 - ✓ Camion benne
 - ✓ Barnum
 - ✓ Tables et chaises pour les salles communales
 - ✓ Mobilier et matériel de la garderie
 - ✓
- La rénovation des bâtiments communaux
 - ✓ Création d'un club house
 - ✓ Amélioration des locatifs : toiture, salle de bain, isolation...
 - ✓ Réfection de la salle des jeunes y compris la toiture
 - ✓ Modernisation de la mairie
 - ✓ Renforcement et sécurisation du groupe scolaire
 - ✓

Et en accroissant l'aide aux associations communales :

- Gratuité totale des salles communales
- Versement de subventions
- Investissement dans du matériel : exemple rampe lumière pour le théâtre....
- Prise en charge de 6 transports au gymnase de Champdeniers et participation au festival de théâtre organisée par le CSC : 3,50 €/enfant
- ...

EVOLUTION DES RESULTATS 2023 VS 2013					
EXERCICE		RÉSULTAT À CLÔTURE DE L'EXERCICE N-1	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT	RÉSULTAT DE L'EXERCICE N	RÉSULTAT CLÔTURE DE L'EXERCICE
2013	Investissement	96 679,42		124 518,36	221 197,78
	Fonctionnement	162 435,00		77 846,41	79 436,41
	TOTAL	259 114,42		202 364, 77	300 634,19
2023	Investissement	22 671,45		39 184,01	61 855,46
	Fonctionnement	462 116,46		22 737,95	484 854,41
	TOTAL	484 787,91		61 921,96	546 709,87

EVOLUTION DES RESULTATS SUR LES 3 DERNIERS EXERCICES					
EXERCICE		RÉSULTAT À CLÔTURE DE L'EXERCICE N-1	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT	RÉSULTAT DE L'EXERCICE N	RÉSULTAT CLÔTURE DE L'EXERCICE
2021	Investissement	-82 535,73		385 272,63	302 736,90
	Fonctionnement	551 557,62	271 109,82	55 277,11	335 724,91
	TOTAL	469 021,89	271 109,82	440 549,74	638 461,81
2022	Investissement	302 736,90		-280 065,45	22 671,45
	Fonctionnement	335 724,91		126 391,55	462 116,46
	TOTAL	638 461,81		-153 673,90	484 787,91
2023	Investissement	22 671,45		39 184,01	61 855,46
	Fonctionnement	462 116,46		22 737,95	484 854,41
	TOTAL	484 787,91		61 921,96	546 709,87

• Les résultats 2023

Section de Fonctionnement

Recettes :	569 954,89 €
Dépenses :	547 216,94 €
Résultats N Excédentaires :	22 737,95 €
Résultats N-1 :	462 116,46 €
Résultat Cumulé :	484 787,91 €

Section d'investissement

Recettes :	376 458,86 €
Dépenses :	337 274,05 €
Résultats N Excédentaires :	39 184,01 €
Résultats N-1 :	22 671,45 €
Résultat Cumulé :	61 855,46 €

Le résultat de l'exercice 2023 est excédentaire de + 61 921,96 €.

Le résultat cumulé, à la clôture de l'exercice 2023, s'élève à + 546 709,87 €.

Le Compte Administratif 2023 et le Compte de Gestion, établi par le Trésorier, sont en accord.

L'année 2023 se caractérise par la fin de la tranche 1 des travaux de l'école et la récupération des subventions accordées à ce projet.

Le fonds de roulement au 31/12/2023 s'élève à 550 007 € soit l'équivalent d'une année de recettes de fonctionnement.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- Approuve les résultats du Compte de Gestion 2023
- Approuve les résultats du Compte Administratif 2023 à l'identique du Compte de Gestion.



République Française

3. Vote des taux d'imposition 2024 : Taxe Foncier Bâti, Taxe Habitation et Taxe foncier Non Bâti

Sur les conseils du Trésor Public et en raison de la baisse importante des dotations depuis 10 ans, soit près de 80 000 €, ainsi que de la forte inflation des matières et services, il est proposé une augmentation légère de 1% et le vote de la taxe d'habitation sur les logements vacants laquelle ne s'appliquera qu'en 2025.

- . Taxe d'habitation : 15,38 % vs 15,23 %
- . Taxe foncière sur le bâti : 34,87 % vs 34,52 %
- . Taxe foncière sur le non bâti : 54,51 % vs 53,97 %
- . Taxe d'habitation logement vacant : 15,38%

Cela représente une augmentation attendue du produit fiscal 2024 de l'ordre de 2 284 €.

4. Vote du Budget

M. le Maire présente le budget 2024 et indique les résultats à reporter (Restes A Réaliser 2023) soit : 8 894,00 € en recettes d'investissement et 89 279,24 € en dépenses d'investissement pour l'aménagement du cimetière et de la liaison douce.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses nouvelles	: 760 768,53 €
Dotations amortissements et provisions	: 1 740,10 €
Virement à la section investissement	: 100 000,00 €

Recettes nouvelles	: 496 184,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	: 366 324,63 €

Le total de la section de fonctionnement s'équilibre à 862 508,63 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Reste à réaliser dépenses 2023	: 89 279,24 €
Dépenses nouvelles	: 309 734,10 €

Reste à réaliser recettes 2023	: 8 894,00 €
Affectation au 1068	: 118 529,78 €
Recettes nouvelles	: 107 994,00 €
Amortissement	: 1 740,10 €
Solde d'exécution reporté	: 61 855,46 €
Virement de la section de fonctionnement	: 100 000,00 €

Le total de la section d'investissement s'équilibre à 399 013,34 €

Le Budget 2024, équilibré à la somme totale de 1 261 521,97 €, est approuvé par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents.

5. Ressources humaines

• Point à date

Le contrat PEC de l'agent technique polyvalent se termine au 16 avril 2024 et il a trouvé un autre emploi.
Un agent de maîtrise a été déclaré en congé de longue maladie.

• Contrat CUI/PEC : délibération pour recrutement agent technique polyvalent

Pôle emploi a également été sollicité pour l'embauche d'un agent technique polyvalent en contrat PEC afin de faire face aux charges de travail liées à l'entretien des espaces verts et des bâtiments de la commune.

La commission RH et la commission Travaux propose de retenir un candidat pour lequel une période d'immersion est prévue du 2 au 12 avril 2024.



République Française

Le conseil municipal, à l'unanimité et après délibération, valide le choix et autorise le maire, à l'issue de la période d'immersion, à :

- réaliser une embauche d'un an, à 35h au SMIC à compter du 12 avril 2024
- signer l'ensemble des documents nécessaires.

6. Travaux :

• Achat/vente de terrain

L'achat de la parcelle ZO108 appartenant à la commune a été sollicité par les voisins pour création d'un bâtiment multifonctions permettant d'accueillir du stockage, un atelier professionnel et une halle de producteurs.

Le prix de vente a été fixé par les domaines et s'élève à 23 750 €.

Afin de créer une réserve foncière pour la commune, le maire propose d'acquérir le terrain face à l'école comprenant 2 parcelles cadastrées B1071 et B875 pour un montant de 35 900 € avec la réalisation par la commune d'une clôture séparative.

A l'unanimité des présents et après délibération, les élus acceptent et autorisent la vente et l'achat des terrains dans les mêmes conditions et autorisent le maire à faire les démarches et à signer les actes nécessaires.

• Eglise

Des travaux pour arrêter des infiltrations d'eau ont été effectués sur le toit par l'entreprise PARROT, laquelle a changé une soixantaine de tuiles. De nouvelles interventions ponctuelles sont à prévoir et la commune attend un devis.

• Salle des fêtes

Suite aux problèmes de toitures et aux infiltrations d'eaux, le faux plafond était dégradé. Les agents communaux ont enlevé l'ensemble de la structure et déjà remplacé les supports du faux plafond. Le reste des travaux sera réalisé lorsque la vérification et le remplacement du chéneau seront terminés.

• Pont de la Santé

Le Maire a participé à une nouvelle réunion avec les élus de St MAXIRE, de représentants du Département et d'ID79. Des travaux d'entretien seront réalisés à la belle saison pour permettre d'attendre la réfection du pont. Pour la réfection du pont, un chiffrage a été demandé afin d'avoir une vision sur l'importance du coût financier à supporter par chaque commune sachant que la commune de SAINTE OUENNE possède 100m de murs de soutènement à consolider.

• Divers

Suite aux propositions de réfection de voirie par la CCVG, un nouveau rendez-vous sera programmé avec le technicien responsable.

Orange a sollicité la commune pour l'implantation d'une armoire pour la fibre et a proposé divers emplacements. La commune a fait le choix de l'installer à côté de l'armoire cuivre, au niveau de la place de la liberté.

7. Ecole :

Une des conseillères municipales, présente au conseil d'école du 14 mars dernier, fait une synthèse des échanges et des remerciements adressés à la municipalité pour divers travaux effectués à l'école.

8. PLUI et consommation foncière

Ce sujet a été évoqué à la conférence des maires du 13 février 2024 par la communauté de communes sur les besoins du plan d'eau de SAINT CHRISTOPHE/ CHERVEUX. Le maire a transmis les documents à l'ensemble des conseiller et



République Française

présente synthétiquement les enjeux de la demande.

En raison de l'importance de ces derniers sur les surfaces à bâtir, il souhaite que ce dossier soit évoqué lors du prochain conseil.

9. Question diverses

- Tour cycliste des 2 Sèvres

La 38^{ème} édition du **TOUR POITOU-CHARENTES EN NOUVELLE-AQUITAINE** se déroulera du 20 au 23 août 2024 et traversera notre territoire le **Mercredi 21 août 2024, lors de la 2^{ème} étape** qui reliera **GENSAC LA PALLUE (16) à NIORT (79)**.

- Jeux Olympiques

Une JO mobile (voiture) va faire escale dans 43 communes des Deux-Sèvres jusqu'au dimanche 2 juin, jour du passage de la flamme olympique.

- Convention SPA

Le Maire demande la reconduction de la convention conclue avec la SPA pour la stérilisation des chats errants.
Le conseil valide pour 10 chats.

- Du broyage de bois est à disposition des habitants de la commune sur le parking à l'arrière de la salle de fêtes.

Fait à Sainte Ouenne, le 10 avril 2024
Le Maire,